

Déclaration liminaire

Le 22 octobre 2021, les organisations syndicales représentatives signaient le protocole portant sur la reconnaissance de l'engagement des agentes et agents de la DGFIP.

Ce protocole validait trois grands axes d'actions portant sur :

- une mesure indemnitaire exceptionnelle,
- un volet promotion,
- l'amélioration du cadre de vie.

Solidaires Finances Publiques a décidé de signer le protocole d'accord, sans masquer, ni à la Direction Générale, ni aux collègues, que ce dernier était très largement insuffisant. Le dit protocole s'éloigne sur bien des aspects des revendications portées au quotidien, que ce soit en matière de pouvoir d'achat, de parcours de carrière, de reconnaissance des engagements de toutes et tous ou des conditions de travail.

Un fonds de 10 millions d'euros a ainsi été obtenu pour répondre à des besoins locaux en matière d'amélioration des conditions de travail, jamais ou rarement satisfaits par l'administration. Ce budget doit être mis en perspective avec les amputations des budgets de l'action sociale et des CHSCT depuis plusieurs années : chaque année, une « réserve » de 6 % de chaque budget est prélevée et n'est jamais restituée, ni justifiée. Ces prélèvements indus ne peuvent donc pas bénéficier aux agent-es. On en voit les effets aujourd'hui.

Dans l'idée initialement proposée et telle que développée dans les échanges lors des négociations, il s'agit de financer des projets qui doivent être discutés, débattus avec les agents et les agentes pour répondre à des besoins locaux au plus proche des réalités des services.

Le nombre et la précision des remontées des services et des collègues, dans un contexte très défavorable aux discussions collectives (nous étions en janvier presque toutes et tous en télétravail !), montrent combien l'attente était grande et les besoins importants.

En effet, le recensement des demandes laisse bien apparaître la déshérence dans laquelle notre administration est plongée depuis des années : par exemple, que les agent-es en viennent à parler du ménage et de l'entretien des bâtiments dans le cadre du recensement pour l'amélioration des conditions de vie au travail est proprement honteux.

La DGFIP en tant qu'employeuse n'est-elle toujours pas à même, en 2022, d'assurer le minimum à ses agent-es, en matière d'hygiène, d'équipements collectifs, d'équipements informatiques ? Pour nous, c'est très clair : toutes les demandes de nos collègues relevant de la responsabilité de l'employeur doivent être immédiatement satisfaites, et sur le budget de la DDFIP. Nous y veillerons et demandons un retour régulier de vos services jusqu'à complète réalisation.

Les demandes de nos collègues relevant de ce fonds sont à la fois sensées, raisonnables et collectives. C'est quelque chose que nous souhaiterions souligner ici : après deux années intenses, durant lesquelles les agentes et les agents de la DGFIP ont su montrer leur engagement et leur professionnalisme, reconnus même par la Cour des Comptes dans son dernier rapport, et pour lesquelles ils et elles auraient pu estimer devoir être reconnu-es plus largement (et peut-être aussi plus publiquement), le collectif reste au centre des préoccupations, avec une grande part accordée, aussi, à l'environnement. Ce constat ne peut que nous réjouir et nous oblige à répondre entièrement à ces attentes.

Ainsi, nous allons définir collectivement le classement des demandes de nos collègues. Aucune, pour autant qu'elle relève de ce financement, ne sera écartée.

Si le budget qui est alloué à notre département doit au final être dépassé (ce qu'il nous est difficile à estimer aujourd'hui, en l'absence de chiffrage présenté par la direction), cela ne fera que démontrer et rappeler l'existence d'un besoin social et collectif fort.

Ce besoin devra être satisfait. Nous revendiquerons donc plus de moyens et rappellerons qu'il revient à la Direction de trouver les moyens de répondre à ces besoins identifiés et remontés par les agents et agentes. Il est en effet prévu que les directions puissent aller au-delà de l'enveloppe via leur DGF.

Nous souhaitons enfin insister sur la nécessité et l'importance pour la DGFIP de comprendre que la reconnaissance de ses agent-es passe avant tout par une réelle politique de long terme en matière de rémunération (dont le dégel du point d'indice, indispensable au vu des turbulences économiques qui s'annoncent), de carrière et de conditions de travail.

Nous pouvons raisonnablement espérer que les besoins recensés sur ce dernier point vont connaître cette année de vraies réponses, malheureusement peut-être partielles ou insuffisantes.

Nous insistons pour que les conditions de travail, durement malmenées ces dernières années par les restructurations incessantes des services et la suppression massive des emplois, soient véritablement et durablement prises sérieusement en compte par la DGFIP, et que les réponses nécessaires, tant en termes de moyens humains ou financiers, soient apportées en temps réel et utile par notre employeur.